

Distrigaz a réalisé un chiffre d'affaires de €1.741 millions, en augmentation de 32,4 %, grâce à la contribution de l'arbitrage(*) et à l'augmentation des prix de l'énergie.

En dépit d'une forte concurrence en Belgique et à l'étranger, Distrigaz a vendu 61,5 TWh de gaz naturel au cours du premier trimestre 2008, (+ 8,3 % par rapport à la même période de 2007), essentiellement en raison d'une forte augmentation des activités d'arbitrage (*).

Le **volume global des ventes** de Distrigaz s'élève à 61,5 TWh, en augmentation de 8,3 % par rapport au premier trimestre 2007. Les évolutions suivantes ont été constatées dans les différents segments :

En TWh	T1 2007	T1 2008	Evolution
Revendeurs	24,96	24,92	-0,16 %
Industrie	13,26	12,39	-6,56 %
Producteurs d'électricité	7,17	7,24	0,98 %
Belgique	45,39	44,55	-1,85 %
Ventes hors Belgique	9,71	8,98	-7,52 %
Arbitrage	1,71	8,01	368,42 %
Ventes hors Belgique et arbitrage	11,42	16,99	48,77 %

Total ventes	56,81	61,54	8,33 %
---------------------	--------------	--------------	---------------

Total en milliards m ³ (1 m ³ (n) = 0,01163 MWh)	4,89	5,29
--	------	------

(*) Méthode de calcul affinée pour les ventes nettes d'arbitrage depuis le 1er janvier 2008. Sur une base comparable, les ventes d'arbitrage du premier trimestre 2007 s'élevaient à 5,52 TWh. L'augmentation en 2008 s'élève alors à 45 %.

- Soumises à une augmentation de la pression concurrentielle, les **ventes en Belgique** diminuent légèrement et s'élèvent à 44,6 TWh (-1,9 %), essentiellement à la suite de la baisse des ventes dans le segment des **clients industriels**. En dépit des températures plus froides du premier trimestre par rapport à celles de l'an dernier, les ventes aux **revendeurs de gaz naturel** sont restées plutôt stables par rapport à l'an dernier, tout comme les ventes aux **producteurs d'électricité**.
- Les ventes **hors Belgique et d'arbitrage** s'élèvent à 17,0 TWh, une forte augmentation de 48,8 %. Cette évolution positive est cependant totalement imputable aux activités d'arbitrage étant donné que les ventes hors Belgique s'inscrivent en léger recul en raison d'une plus forte concurrence.

Communiqué de presse

Information réglementée

13 mai 2008 - Déclaration intermédiaire - 1er trimestre 2008



L'augmentation des volumes d'arbitrage est attribuable d'une part à la concrétisation de diverses opportunités (tant sur les marchés à court terme "spot" que sur celui du GNL) et d'autre part à une méthode de calcul affinée des ventes nettes d'arbitrage applicable depuis le 1er janvier 2008 (appliquée au premier trimestre 2007, cette méthode porte les ventes nettes d'arbitrage de cette période à 5,52 TWh).

Au cours du premier trimestre 2008, Distrigaz a réalisé un chiffre d'affaires de **€1.741 millions**, en augmentation de € 426 millions (32,4 %). Cette progression est due à l'évolution des ventes d'arbitrage (près de la moitié de cette augmentation) ainsi qu'à l'effet prix consécutif à la forte augmentation des prix de l'énergie qui déterminent les prix d'achat et de vente du gaz naturel.

Distrigaz et GasTerra, son fournisseur néerlandais, ont signé en février dernier une lettre d'intention concernant la livraison de gaz à faible pouvoir calorifique ("gaz L") au terme du contrat actuel. Les parties ont entamé à ce sujet des négociations concernant la prolongation et les conditions de livraison de gaz jusqu'après 2020.

Le résultat opérationnel de Distrigaz du premier trimestre 2008 connaît une évolution favorable par rapport au premier trimestre 2007. Cependant, étant donné que Distrigaz est active dans un marché de l'énergie libéralisé et que ses activités connaissent un caractère saisonnier, les tendances observées ne peuvent pas être extrapolées sur l'ensemble de l'année 2008. En outre, le résultat net est fortement influencé par la volatilité des prix sur les marchés de l'énergie en raison des instruments financiers utilisés comme instruments de couverture (cf. IAS 39).

Personnes de contact

Presse:

Thierry Rotsart

Tél.: +32 (0)2 557 31 56

Fax: +32 (0)2 557 31 03

e-mail: thierry.rotsart@distri.be

Relations investisseurs :

Yves Vercammen - CFO

Tél.: +32 (0)2 557 30 42

Fax: +32 (0)2 557 31 04

e-mail: yves.vercammen@distri.be

Autres langues

Ce communiqué de presse est également disponible en néerlandais et en anglais. Vous pouvez également le consulter sur le site web de Distrigaz : www.distrigaz.eu